Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20260211-D2026021102-DE

PLOUEZOC'H

Conseil Municipal du 11 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
05/02/2026

Conseillers en exercice
19

Présidente : Mme Brigitte MEL

Secrétaire de séance : Mme Leïla CARACCHIOLI

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le mercredi 11 février 2026, à 18 heures, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Brigitte MEL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Brigitte MEL, Daniel GUÉZENNEC, Sandie COZ, Bernard LACHIVER, Gwénaëlle QUÉRÉ, Michèle GALOPIN, Françoise LAURENT, Jacques ROBIC, Leïla CARACCHIOLI, Caroline JACQ, Florence SIMON, Jérôme CALMELS, Erwan MORVAN, Benoît PERIOU, Anaïs MEL et Mohamed KHCHACH.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Raymond TESSIER à Daniel GUÉZENNEC, Nadège RUAULT à Caroline JACQ et Guy LE FUR à Bernard LACHIVER.

D 2026 02 11 02 – VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR 2026

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que, conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur les taux des taxes foncières bâties et non bâties, ainsi que sur le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Madame le Maire propose d'augmenter les taux de 2025.

Vu les articles 1636B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties	36,87%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	45,77%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants	16,90%

- charge Madame le Maire de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ
(17 POUR – 1 CONTRE – 1 ABSTENTION)

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de

- la publication le ..... : 20/02/2026
- la transmission à la Préfecture le..... : 20/02/2026

Fait à PLOUEZOC'H, le 20/02/2026

Pour extrait conforme

Brigitte MEL
Maire

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252